

Travail de recherche sur l'école publique en France

Code sur l'éducation



2010

Code sur l'éducation

Code de l'éducation

Version consolidée au 21 décembre 2008

Partie législative

Première partie : Dispositions générales et communes

Livre Ier : Principes généraux de l'éducation

Titre Ier : Le droit à l'éducation

Chapitre Ier : Dispositions générales. ([Articles L111-1 à L111-5](#))

Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés. ([Articles L112-1 à L112-5](#))

Chapitre III : Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire. ([Article L113-1](#))

Titre II : Objectifs et missions du service public de l'enseignement

Chapitre Ier : Dispositions générales. ([Articles L121-1 à L121-7](#))

Chapitre II : Objectifs et missions de l'enseignement scolaire. ([Articles L122-1-1 à L122-7](#))

Chapitre III : Objectifs et missions de l'enseignement supérieur. ([Articles L123-1 à L123-9](#))

Titre III : L'obligation scolaire, la gratuité et l'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires

Chapitre Ier : L'obligation scolaire. ([Articles L131-1 à L131-12](#))

Chapitre II : La gratuité de l'enseignement scolaire public. ([Articles L132-1 à L132-2](#))

Chapitre III : L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires ([Article L133-1](#))

Section 1 : L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ([Articles L133-2 à L133-10](#))

Section 2 : L'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat ([Articles L133-11 à L133-12](#))

Titre IV : La laïcité de l'enseignement public

Chapitre unique. ([Articles L141-1 à L141-6](#))

Titre V : La liberté de l'enseignement

Chapitre unique. ([Articles L151-1 à L151-6](#))

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L161-1 à L161-3](#))

Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L162-2 à L162-4](#))

Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L163-1 à L163-4](#))

Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L164-1 à L164-3](#))

Livre II : L'administration de l'éducation

Titre Ier : La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales

Chapitre Ier : Les compétences de l'Etat. ([Articles L211-1 à L211-8](#))

Chapitre II : Les compétences des communes

Section 1 : Ecoles et classes élémentaires et maternelles. ([Articles L212-1 à L212-9](#))

Section 2 : Caisse des écoles. ([Articles L212-10 à L212-12](#))

Section 4 : Utilisation des locaux scolaires. ([Article L212-15](#))

Chapitre III : Les compétences des départements

Section 1 : Collèges. ([Articles L213-1 à L213-10](#))

Section 2 : Transports scolaires. ([Articles L213-11 à L213-14](#))

Chapitre IV : Les compétences des régions

Section 1 : Planification des formations. ([Articles L214-1 à L214-4](#))

Section 2 : Lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement agricole. ([Articles L214-5 à L214-11](#))

Section 3 : Formation professionnelle et apprentissage. ([Articles L214-12 à L214-16](#))

Section 4 : Les compétences des régions d'outre-mer. ([Article L214-17](#))

Chapitre V : Les compétences de la collectivité territoriale de Corse. ([Article L215-1](#))

Chapitre VI : Les compétences communes aux collectivités territoriales. ([Articles L216-1 à L216-11](#))

Titre II : L'organisation des services de l'administration de l'éducation

Chapitre Ier : Les services d'administration centrale.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Chapitre II : Les services académiques et départementaux. ([Articles L222-1 à L222-2](#))
Titre III : Les organismes collégiaux nationaux et locaux
Chapitre préliminaire : Le Haut Conseil de l'éducation ([Articles L230-1 à L230-3](#))
Chapitre Ier : Le Conseil supérieur de l'éducation
Section 1 : Le Conseil supérieur de l'éducation délibérant en matière consultative. ([Articles L231-1 à L231-5](#))
Section 2 : Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire
Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles L231-6 à L231-9](#))
Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles L231-10 à L231-13](#))
Chapitre II : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche délibérant en matière consultative. ([Article L232-1](#))
Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire
Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles L232-2 à L232-3](#))
Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles L232-4 à L232-7](#))
Chapitre III : La Conférence des chefs d'établissements de l'enseignement supérieur. ([Articles L233-1 à L233-2](#))
Chapitre IV : Les conseils académiques de l'éducation nationale. ([Articles L234-1 à L234-8](#))
Chapitre V : Les conseils départementaux de l'éducation nationale. ([Article L235-1](#))
Chapitre VI : Dispositions communes aux organismes collégiaux nationaux et locaux. ([Article L236-1](#))
Chapitre VII : Les instances consultatives en matière de formation professionnelle
Section 1 : Les instances consultatives nationales. ([Article L237-1](#))
Chapitre VIII : Les instances consultatives en matière d'enseignement agricole
Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement agricole. ([Article L238-1](#))
Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agro-alimentaire et vétérinaire. ([Article L238-2](#))
Section 3 : Les comités régionaux de l'enseignement agricole. ([Article L238-3](#))
Chapitre IX : Le conseil territorial de l'éducation nationale et les autres instances consultatives ([Article L239-1](#))
Chapitre X : Le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. ([Article L23-10-1](#))
Titre IV : L'inspection et l'évaluation de l'éducation
Chapitre Ier : L'exercice des missions d'inspection et d'évaluation. ([Articles L241-1 à L241-11](#))
Chapitre II : L'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ([Article L242-1](#))
Titre V : Dispositions relatives à Saint-Pierre-et-Miquelon.
Chapitre unique. ([Article L251-1](#))
Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L261-1 à L261-2](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L262-1 à L262-3](#))
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L263-1 à L263-2](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L264-1 à L264-3](#))
Deuxième partie : Les enseignements scolaires
Livre III : L'organisation des enseignements scolaires
Titre Ier : L'organisation générale des enseignements
Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L311-1 à L311-7](#))
Chapitre II : Dispositions propres à certaines matières d'enseignement
Section 1 : L'éducation physique et sportive. ([Articles L312-1 à L312-4](#))
Section 2 : Les enseignements artistiques. ([Articles L312-5 à L312-8](#))
Section 3 : Les enseignements de technologie et d'informatique. ([Article L312-9](#))
Section 3 bis : L'enseignement de la langue des signes. ([Article L312-9-1](#))
Section 4 : L'enseignement des langues et cultures régionales. ([Articles L312-10 à L312-11-1](#))
Section 5 : L'enseignement de la défense. ([Article L312-12](#))

Section 6 : Les enseignements de la sécurité. ([Articles L312-13 à L312-13-1](#))
Section 7 : L'enseignement des problèmes démographiques. ([Article L312-14](#))
Section 8 : L'enseignement d'éducation civique. ([Article L312-15](#))
Section 9 : L'éducation à la santé et à la sexualité ([Articles L312-16 à L312-17](#))
Section 10 : Prévention et information sur les toxicomanies. ([Article L312-18](#))
Chapitre III : L'information et l'orientation. ([Articles L313-1 à L313-6](#))
Chapitre IV : La recherche et la documentation pédagogiques. ([Articles L314-1 à L314-2](#))
Titre II : L'enseignement du premier degré
Chapitre unique. ([Articles L321-1 à L321-4](#))
Titre III : Les enseignements du second degré
Chapitre Ier : Dispositions communes aux enseignements du second degré
Section 1 : Les examens et diplômes nationaux. ([Articles L331-1 à L331-3](#))
Section 2 : La formation en alternance. ([Articles L331-4 à L331-5](#))
Section 3 : La pratique sportive de haut niveau. ([Article L331-6](#))
Section 4 : La procédure d'orientation. ([Articles L331-7 à L331-8](#))
Chapitre II : Les enseignements dispensés dans les collèges. ([Articles L332-1 à L332-6](#))
Chapitre III : Dispositions communes aux enseignements dispensés dans les lycées. ([Articles L333-1 à L333-3](#))
Chapitre IV : Dispositions propres aux enseignements conduisant au baccalauréat général. ([Article L334-1](#))
Chapitre V : Dispositions communes aux formations technologiques et aux formations professionnelles. ([Articles L335-1 à L335-17](#))
Chapitre VI : Dispositions propres aux formations technologiques. ([Articles L336-1 à L336-2](#))
Chapitre VII : Dispositions propres aux formations professionnelles. ([Articles L337-1 à L337-4](#))
Titre IV : L'enseignement agricole et maritime
Chapitre Ier : L'enseignement agricole. ([Article L341-1](#))
Chapitre II : L'enseignement maritime.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés
Chapitre Ier : Scolarité. ([Articles L351-1 à L351-3](#))
Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés. ([Article L352-1](#))
Titre VI : Les enseignements préparant aux professions artistiques et sportives
Chapitre Ier : Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement artistique. ([Articles L361-1 à L361-6](#))
Chapitre II : L'enseignement de la danse. ([Articles L362-1 à L362-5](#))
Chapitre III : Les formations et les professions des activités physiques et sportives. ([Article L363-1](#))
Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L371-1 à L371-2](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L372-1 à L372-2](#))
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L373-1 à L373-3](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L374-1 à L374-4](#))
Livre IV : Les établissements d'enseignement scolaire
Titre préliminaire : Dispositions communes. ([Articles L401-1 à L401-2](#))
Titre Ier : Les écoles
Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. ([Articles L411-1 à L411-3](#))
Chapitre II : Les écoles régionales du premier degré. ([Article L412-1](#))
Titre II : Les collèges et les lycées
Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement. ([Article L421-1](#))
Section 1 : Organisation administrative. ([Articles L421-2 à L421-10](#))
Section 2 : Organisation financière. ([Articles L421-11 à L421-16](#))
Section 3 : Dispositions applicables au patrimoine mobilier des établissements publics locaux d'enseignement. ([Articles L421-17 à L421-19](#))

Section 4 : Dispositions applicables aux lycées professionnels maritimes. ([Articles L421-20 à L421-21](#))

Section 5 : Dispositions applicables aux lycées d'enseignement général et technologique agricole et aux lycées professionnels agricoles. ([Article L421-22](#))

Section 6 : Dispositions diverses. ([Articles L421-23 à L421-25](#))

Chapitre II : Organisation et fonctionnement des collèges et des lycées ne constituant pas des établissements publics locaux d'enseignement

Section 1 : Les établissements d'Etat. ([Article L422-1](#))

Section 2 : Les établissements municipaux ou départementaux. ([Articles L422-2 à L422-3](#))

Chapitre III : Les groupements d'établissements scolaires publics. ([Articles L423-1 à L423-3](#))

Chapitre IV : Les écoles de métiers. ([Articles L424-1 à L424-4](#))

Chapitre V : Les lycées militaires.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre III : Les centres de formation d'apprentis

Chapitre unique. ([Article L431-1](#))

Titre IV : Les établissements d'enseignement privés

Chapitre Ier : L'ouverture des établissements d'enseignement privés

Section 1 : L'ouverture des établissements d'enseignement du premier degré privés. ([Articles L441-1 à L441-4](#))

Section 2 : L'ouverture des établissements d'enseignement du second degré privés. ([Articles L441-5 à L441-9](#))

Section 3 : L'ouverture des établissements d'enseignement technique privés. ([Articles L441-10 à L441-13](#))

Chapitre II : Rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés

Section 1 : Contrôle de l'Etat sur les établissements d'enseignement privés. ([Articles L442-1 à L442-3](#))

Section 2 : Demande d'intégration d'établissements d'enseignement privés dans l'enseignement public. ([Article L442-4](#))

Section 3 : Contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat par des établissements d'enseignement privés. ([Articles L442-5 à L442-11](#))

Section 4 : Contrat simple passé avec l'Etat par des établissements d'enseignement privés. ([Article L442-12](#))

Section 5 : Dispositions communes aux établissements liés à l'Etat par contrat. ([Articles L442-13 à L442-20](#))

Section 6 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement agricole privés sous contrat. ([Article L442-21](#))

Chapitre III : Les établissements d'enseignement technique privés

Section 1 : Les écoles des chambres de commerce et d'industrie. ([Article L443-1](#))

Section 2 : Les écoles techniques privées. ([Articles L443-2 à L443-4](#))

Section 3 : Les centres d'apprentissage privés. ([Article L443-5](#))

Chapitre IV : Les établissements privés dispensant un enseignement à distance. ([Articles L444-1 à L444-11](#))

Chapitre V : Les organismes de soutien scolaire ([Articles L445-1 à L445-2](#))

Titre V : Les établissements français d'enseignement à l'étranger

Chapitre Ier : Dispositions générales. ([Article L451-1](#))

Chapitre II : L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. ([Articles L452-1 à L452-10](#))

Chapitre III : Les établissements d'enseignement placés auprès des forces françaises stationnées en Allemagne. ([Article L453-1](#))

Chapitre IV : Les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre VI : Les établissements pour l'enseignement des professions artistiques et sportives

Chapitre Ier : Les établissements d'enseignement artistique.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Chapitre II : Les établissements d'enseignement de la danse

Section 1 : Conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement. ([Articles L462-1 à L462-4](#))

Section 2 : Dispositions pénales. ([Articles L462-5 à L462-6](#))
Chapitre III : Les établissements de formation aux professions des activités physiques et sportives. ([Article L463-1](#))
Titre VII : Dispositions communes
Chapitre Ier : Publicité et démarchage. ([Articles L471-1 à L471-5](#))
Chapitre II : Dispositions pénales. ([Article L472-1](#))
Titre VIII : Dispositions applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
Chapitre unique. ([Article L481-1](#))
Titre IX : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L491-1](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L492-1 à L492-2](#))
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article L493-1](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article L494-1](#))
Livre V : La vie scolaire
Titre Ier : Les droits et obligations des élèves
Chapitre unique. ([Articles L511-1 à L511-4](#))
Titre II : L'organisation du temps et de l'espace scolaires
Chapitre unique. ([Articles L521-1 à L521-4](#))
Titre III : Les aides à la scolarité
Chapitre Ier : L'aide à la scolarité et les bourses nationales. ([Articles L531-1 à L531-5](#))
Chapitre II : L'allocation de rentrée scolaire. ([Articles L532-1 à L532-2](#))
Chapitre III : Les aides attribuées par les collectivités territoriales. ([Articles L533-1 à L533-2](#))
Titre IV : La santé scolaire
Chapitre Ier : La protection de la santé. ([Articles L541-1 à L541-6](#))
Chapitre II : La prévention des mauvais traitements. ([Articles L542-1 à L542-4](#))
Titre V : Les activités périscolaires, sportives et culturelles
Chapitre Ier : Les activités périscolaires. ([Article L551-1](#))
Chapitre II : Les activités physiques et sportives. ([Articles L552-1 à L552-4](#))
Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L561-1](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte.
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article L563-1](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article L564-1](#))
Troisième partie : Les enseignements supérieurs
Livre VI : L'organisation des enseignements supérieurs
Titre Ier : L'organisation générale des enseignements
Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L611-1 à L611-5](#))
Chapitre II : Déroulement des études supérieures. ([Article L612-1](#))
Section 1 : Le premier cycle. ([Articles L612-2 à L612-4](#))
Section 2 : Le deuxième cycle. ([Articles L612-5 à L612-6](#))
Section 3 : Le troisième cycle. ([Article L612-7](#))
Chapitre III : Collation des grades et titres universitaires
Section 1 : Règles générales de délivrance des diplômes. ([Articles L613-1 à L613-2](#))
Section 2 : Validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes ([Articles L613-3 à L613-6](#))
Section 3 : Obtention de diplômes nationaux par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur privés. ([Article L613-7](#))
Chapitre IV : Programmation et développement des formations supérieures. ([Articles L614-1 à L614-3](#))
Titre II : Les formations universitaires générales et la formation des maîtres
Chapitre Ier : Droit, sciences politiques, économie et administration. ([Articles L621-1 à L621-3](#))
Chapitre II : Sciences et technologie. ([Article L622-1](#))

Chapitre III : Lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales. ([Article L623-1](#))
Chapitre IV : Education physique et sportive. ([Articles L624-1 à L624-2](#))
Chapitre V : Formation des maîtres. ([Article L625-1](#))
Titre III : Les formations de santé
Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L631-1 à L631-3](#))
Chapitre II : Les études médicales. ([Articles L632-1 à L632-13](#))
Chapitre III : Les études pharmaceutiques. ([Articles L633-1 à L633-6](#))
Chapitre IV : Les études odontologiques. ([Article L634-1](#))
Chapitre V : Les autres formations de santé. ([Article L635-1](#))
Titre IV : Les formations technologiques
Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L641-1 à L641-5](#))
Chapitre II : Les formations technologiques longues. ([Articles L642-1 à L642-12](#))
Chapitre III : Les formations technologiques courtes.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Titre V : Les formations dans les instituts et écoles extérieurs aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.
Chapitre Ier : Les formations dans les instituts et écoles extérieurs aux universités.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre II : Les formations dans les écoles normales supérieures.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre III : Les formations dans les grands établissements.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Titre VI : La recherche universitaire.
Chapitre unique
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Titre VII : Les formations dans les autres établissements d'enseignement supérieur
Chapitre Ier : L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire public. ([Articles L671-1 à L671-2](#))
Chapitre II : L'enseignement de l'architecture.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre III : L'enseignement dans les écoles de commerce.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre IV : L'enseignement dans les écoles nationales des mines.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre V : L'enseignement dans les écoles supérieures militaires. ([Article L675-1](#))
Chapitre VI : L'enseignement dans les écoles sanitaires et sociales. ([Article L676-1](#))
Chapitre VII : L'enseignement dans les écoles de la marine marchande.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Titre VIII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L681-1](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Article L682-1](#))
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L683-1 à L683-3](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L684-1 à L684-3](#))
Livre VII : Les établissements d'enseignement supérieur
Titre Ier : Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
Chapitre Ier : Principes relatifs à la création et à l'autonomie des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. ([Articles L711-1 à L711-9](#))
Chapitre II : Les universités.
Section 1 : Gouvernance. ([Articles L712-1 à L712-7](#))
Section 2 : Responsabilités et compétences élargies. ([Articles L712-8 à L712-10](#))
Chapitre III : Les composantes des universités. ([Articles L713-1 à L713-2](#))
Section 1 : Les unités de formation et de recherche. ([Article L713-3](#))
Section 2 : Dispositions propres aux unités de formation et de recherche de médecine, pharmacie et odontologie. ([Articles L713-4 à L713-8](#))
Section 3 : Les instituts et les écoles. ([Article L713-9](#))

Chapitre IV : Les services communs. ([Articles L714-1 à L714-2](#))
Chapitre V : Les instituts et les écoles ne faisant pas partie des universités. ([Articles L715-1 à L715-3](#))
Chapitre VI : Les écoles normales supérieures. ([Article L716-1](#))
Chapitre VII : Les grands établissements. ([Article L717-1](#))
Chapitre VIII : Les écoles françaises à l'étranger. ([Article L718-1](#))
Chapitre IX : Dispositions communes
Section 1 : Dispositions relatives à la composition des conseils. ([Articles L719-1 à L719-3](#))
Section 2 : Régime financier. ([Articles L719-4 à L719-6](#))
Section 3 : Contrôle administratif et financier. ([Articles L719-7 à L719-9](#))
Section 4 : Relations extérieures. ([Articles L719-10 à L719-11](#))
Section 5 : Autres dispositions communes. ([Articles L719-12 à L719-14](#))
Titre II : Etablissements de formation des maîtres
Chapitre Ier : Missions et organisation des instituts universitaires de formation des maîtres. ([Articles L721-1 à L721-2](#))
Chapitre II : Droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres. ([Articles L722-1 à L722-17](#))
Chapitre III : Missions et organisation de l'établissement de formation des personnels pour l'adaptation et l'intégration scolaires ([Article L723-1](#))
Titre III : Les établissements d'enseignement supérieur privés
Chapitre unique. ([Articles L731-1 à L731-18](#))
Titre IV : Les établissements d'enseignement supérieur à caractère administratif placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur
Chapitre unique. ([Article L741-1](#))
Titre V : Les établissements d'enseignement supérieur spécialisés
Chapitre Ier : Les établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire. ([Articles L751-1 à L751-2](#))
Chapitre II : Les écoles d'architecture. ([Article L752-1](#))
Chapitre III : Les écoles de commerce. ([Article L753-1](#))
Chapitre IV : Les écoles nationales des mines.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre V : Les écoles supérieures militaires. ([Articles L755-1 à L755-3](#))
Chapitre VI : Les écoles sanitaires et sociales. ([Articles L756-1 à L756-2](#))
Chapitre VII : Les écoles de la marine marchande. ([Article L757-1](#))
Chapitre VIII : La Fondation nationale des sciences politiques. ([Articles L758-1 à L758-2](#))
Chapitre IX : Les établissements d'enseignement supérieur de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque ([Article L759-1](#))
Chapitre X : Les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques ([Article L75-10-1](#))
Titre VI : Dispositions communes
Chapitre Ier : Dispositions communes aux établissements publics et privés. ([Article L761-1](#))
Chapitre II : Dispositions communes aux établissements publics. ([Articles L762-1 à L762-3](#))
Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L771-1](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Article L772-1](#))
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L773-1 à L773-4](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L774-1 à L774-4](#))
Titre VIII : Dispositions applicables aux universités implantées dans une ou plusieurs régions et départements d'outre-mer.
Chapitre unique : Dispositions applicables à l'université des Antilles et de la Guyane. ([Articles L781-1 à L781-6](#))
Livre VIII : La vie universitaire
Titre Ier : Les droits et obligations des usagers du service public de l'enseignement supérieur
Chapitre unique. ([Articles L811-1 à L811-6](#))
Titre II : Les aides aux étudiants et les oeuvres universitaires
Chapitre Ier : Les aides aux étudiants. ([Articles L821-1 à L821-5](#))

Chapitre II : Les oeuvres universitaires. ([Articles L822-1 à L822-5](#))
Titre III : La santé et la protection sociale des étudiants
Chapitre Ier : La santé universitaire. ([Articles L831-1 à L831-3](#))
Chapitre II : La protection sociale des étudiants. ([Articles L832-1 à L832-2](#))
Titre IV : Les activités périuniversitaires, sportives et culturelles
Chapitre unique. ([Articles L841-1 à L841-4](#))
Titre V : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article L851-1](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte.
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article L853-1](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article L854-1](#))
Quatrième partie : Les personnels
Livre IX : Les personnels de l'éducation
Titre Ier : Dispositions générales
Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L911-1 à L911-8](#))
Chapitre II : Dispositions propres aux personnels enseignants. ([Articles L912-1 à L912-4](#))
Chapitre III : Dispositions propres aux personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service. ([Article L913-1](#))
Chapitre IV : Dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés. ([Articles L914-1 à L914-6](#))
Chapitre V : Dispositions propres aux personnels des établissements publics nationaux.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre VI : Dispositions relatives aux assistants d'éducation. ([Articles L916-1 à L916-2](#))
Titre II : Les personnels du premier degré
Chapitre unique. ([Articles L921-1 à L921-4](#))
Titre III : Les personnels du second degré
Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Article L931-1](#))
Chapitre II : Les personnels enseignants des lycées et collèges. ([Articles L932-1 à L932-6](#))
Chapitre III : Les personnels d'éducation.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Chapitre IV : Les personnels d'orientation. ([Article L934-1](#))
Chapitre V : Les personnels de surveillance. ([Articles L935-1 à L935-2](#))
Chapitre VI : Les personnels des centres de formation d'apprentis. ([Article L936-1](#))
Chapitre VII : Les personnels de la formation continue.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.
Titre IV : Les personnels d'inspection et de direction
Chapitre Ier : Les personnels d'inspection. ([Article L941-1](#))
Titre V : Les personnels de l'enseignement supérieur
Chapitre Ier : Dispositions communes. ([Articles L951-1 à L951-4](#))
Chapitre II : Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs
Section 1 : Dispositions générales. ([Articles L952-1 à L952-14-1](#))
Section 2 : Dispositions particulières. ([Articles L952-15 à L952-20](#))
Section 3 : Dispositions propres aux personnels enseignants et hospitaliers. ([Articles L952-21 à L952-23](#))
Section 3 bis : Dispositions propres aux personnels enseignants de médecine générale. ([Article L952-23-1](#))
Section 4 : Dispositions propres aux personnels de recherche. ([Article L952-24](#))
Chapitre III : Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service. ([Articles L953-1 à L953-7](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables aux universités bénéficiant de responsabilités et de compétences élargies mentionnées à l'article L. 712-8. ([Articles L954-1 à L954-3](#))
Titre VI : Les personnels des établissements d'enseignement spécialisés
Chapitre Ier : Les personnels de l'enseignement agricole. ([Articles L961-1 à L961-2](#))
Chapitre II : Les personnels enseignants de l'architecture. ([Article L962-1](#))

Chapitre III : Les personnels des enseignements artistiques.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Chapitre IV : Les personnels de l'enseignement de la danse.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Chapitre V : Les personnels de l'enseignement des activités physiques et sportives.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Chapitre VI : Les personnels de l'enseignement maritime.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie

Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles L971-1 à L971-3](#))

Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles L972-2 à L972-3](#))

Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles L973-1 à L973-3](#))

Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles L974-1 à L974-3](#))

Partie réglementaire

Livre Ier : Principes généraux de l'éducation.

Titre Ier : Le droit à l'éducation.

Chapitre Ier : Dispositions générales.

Section unique

Sous-section 1 : Les parents d'élèves ([Articles D111-1 à D111-5](#))

Sous-section 2 : Les associations de parents d'élèves ([Articles D111-6 à D111-9](#))

Sous-section 3 : Les représentants des parents d'élèves ([Articles D111-10 à D111-15](#))

Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés. ([Articles D112-1 à R112-3](#))

Chapitre III : Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire. ([Article D113-1](#))

Titre II : Objectifs et missions du service public de l'enseignement.

Chapitre Ier : Dispositions générales.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Chapitre II : Objectifs et missions de l'enseignement scolaire

Section 1 : Mission de formation initiale. ([Articles D122-1 à Annexe](#))

Section 2 : Mission de formation continue des adultes. ([Articles D122-4 à D122-9](#))

Section 3 : Mission d'éducation culturelle. ([Article D122-10](#))

Chapitre III : Objectifs et missions de l'enseignement supérieur

Section 1 : Mission de formation continue des adultes. ([Article D123-1](#))

Section 2 : Missions de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique ainsi que de la culture et de l'information scientifique et technique

Sous-section 1 : Prestations de services. ([Articles D123-2 à D123-7](#))

Sous-section 2 : Recrutement d'agents non titulaires. ([Article R123-8](#))

Sous-section 3 : Transactions et conventions d'arbitrage. ([Articles D123-9 à D123-11](#))

Section 3 : Construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. ([Articles D123-12 à D123-14](#))

Section 4 : Mission de coopération internationale

Sous-section 1 : Coopération internationale des établissements. ([Articles D123-15 à D123-21](#))

Sous-section 2 : Accueil des étudiants étrangers. ([Article D123-22](#))

Titre III : L'obligation et la gratuité scolaires.

Chapitre Ier : L'obligation scolaire

Section 1 : Contrôle de l'obligation scolaire

Sous-section 1 : Contrôle de l'inscription. ([Articles R131-1 à R131-4](#))

Sous-section 2 : Contrôle de l'assiduité. ([Articles R131-5 à R131-10](#))

Sous-section 3 : Traitement automatisé relatif au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'assiduité. ([Articles R131-10-1 à R131-10-6](#))

Sous-section 4 : Contrôle du contenu des connaissances requis des enfants instruits dans la famille ou dans les établissements d'enseignement privés hors contrat. ([Articles D131-11 à D131-16](#))

Section 2 : Sanctions aux manquements relatifs à l'obligation scolaire

Sous-section 1 : Sanctions disciplinaires. ([Article R131-17](#))

Sous-section 2 : Sanctions pénales. ([Articles R131-18 à R131-19](#))
Chapitre II : La gratuité de l'enseignement scolaire public.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.
Titre IV : La laïcité de l'enseignement public.
Chapitre unique. ([Articles R141-1 à R141-8](#))
Titre V : La liberté de l'enseignement.
Le présent titre ne comprend pas de dispositions réglementaires.
Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.
Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Article D161-1](#))
Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Article D162-1](#))
Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Article D163-1](#))
Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Article D164-1](#))
Livre II : L'administration de l'éducation.
Titre Ier : La répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales.
Chapitre Ier : Les compétences de l'Etat
Section 1 : Création d'établissements d'enseignement public du premier et du second degré. ([Articles R211-1 à R211-8](#))
Section 2 : Carte scolaire
Sous-section 1 : Carte scolaire du premier degré. ([Article D211-9](#))
Sous-section 2 : Secteurs et districts du second degré. ([Articles D211-10 à D211-11](#))
Section 3 : Liste des établissements dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'Etat. ([Articles D211-12 à D211-13-1](#))
Section 4 : Liste des dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat. ([Articles D211-14 à D211-16](#))
Chapitre II : Les compétences des communes
Section 1 : Ecoles et classes élémentaires et maternelles
Sous-section 1 : Logement des instituteurs. ([Articles D212-1 à R212-19](#))
Sous-section 2 : Logement des instituteurs de la ville de Paris. ([Article R212-20](#))
Sous-section 3 : Participation financière des communes. ([Articles R212-21 à R212-23](#))
Section 2 : Caisse des écoles. ([Articles R212-24 à R212-33-2](#))
Section 3 : Collèges. ([Article D212-34](#))
Section 4 : Utilisation des locaux scolaires.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
Chapitre III : Les compétences des départements
Section 1 : Collèges. ([Articles R213-1 à R213-2](#))
Section 2 : Transports scolaires
Sous-section 1 : Dispositions générales
Paragraphe 1 : L'organisation des transports scolaires. ([Articles R213-3 à R213-12](#))
Paragraphe 2 : Le financement des frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés. ([Articles R213-13 à R213-16](#))
Paragraphe 3 : Les transports organisés sur l'initiative des établissements d'enseignement. ([Article R213-17](#))
Paragraphe 4 : Compensation financière et statistiques. ([Articles R213-18 à R213-19](#))
Sous-section 2 : Dispositions particulières à la région d'Ile-de-France
Paragraphe 1 : L'organisation des transports scolaires en région d'Ile-de-France. ([Article R213-20](#))
Paragraphe 3 : Financement des frais de déplacement des élèves et étudiants handicapés dans la région d'Ile-de-France. ([Articles D213-22 à D213-26](#))
Sous-section 3 : Procédure de consultation ([Articles D213-29 à D213-30](#))
Chapitre IV : Les compétences des régions
Section 1 : Planification des formations.
La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.
Section 2 : Lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement agricole. ([Article R214-1](#))
Section 3 : Formation professionnelle et apprentissage

Sous-section 1 : Le fonds régional de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. ([Articles R214-2 à R214-4](#))

Sous-section 2 : Contrats pluriannuels d'objectifs de développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel ou technologique par alternance. ([Articles D214-5 à D214-8](#))

Section 4 : Ecoles de la deuxième chance. ([Articles D214-9 à D214-12](#))

Chapitre V : Les compétences de la collectivité territoriale de Corse. ([Article R215-1](#))

Chapitre VI : Les compétences communes aux collectivités territoriales.

Section 1 : Dispositions générales ([Articles D216-1 à R216-3](#))

Section 2 : Concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement ([Articles R216-4 à R216-19](#))

Titre II : L'organisation des services de l'administration de l'éducation.

Chapitre Ier : Les services de l'administration centrale. ([Article R221-1](#))

Chapitre II : Les services académiques et départementaux

Section 1 : Circonscriptions académiques

Sous-section 1 : Les circonscriptions académiques métropolitaines. ([Article R*222-1](#))

Sous-section 2 : Dispositions propres aux académies de Paris, de Créteil et de Versailles. ([Articles R*222-2 à D222-7](#))

Sous-section 3 : Dispositions propres aux académies d'outre-mer. ([Articles R222-8 à R222-10](#))

Sous-section 4 : Dispositions communes. ([Articles D222-11 à R222-12](#))

Section 2 : Autorités administratives déconcentrées

Sous-section 1 : Le recteur. ([Articles R*222-13 à D222-23-1](#))

Sous-section 2 : L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. ([Article R222-24](#))

Section 3 : Compétences

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R*222-25 à R222-34](#))

Sous-section 2 : Contentieux. ([Articles D222-35 à R222-36](#))

Section 4 : Médiateurs. ([Articles D222-37 à D222-42](#))

Titre III : Les organismes collégiaux nationaux et locaux.

Chapitre préliminaire : Le Haut Conseil de l'éducation ([Articles D230-1 à D230-7](#))

Chapitre Ier : Le Conseil supérieur de l'éducation

Section 1 : Le Conseil supérieur de l'éducation délibérant en matière consultative. ([Articles R231-1 à R231-16](#))

Section 2 : Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R231-17 à R231-26](#))

Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles R231-27 à R231-33](#))

Chapitre II : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche délibérant en matière consultative. ([Article D232-1](#))

Sous-section 1 : Composition. ([Articles D232-2 à D232-13](#))

Sous-section 2 : Fonctionnement. ([Articles D232-14 à D232-22](#))

Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire

Sous-section 1 : Dispositions générales

Paragraphe 1 : Composition de la formation disciplinaire. ([Articles R232-23 à R232-30](#))

Paragraphe 2 : Procédure disciplinaire. ([Articles R232-31 à R232-43](#))

Sous-section 2 : Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités. ([Articles R232-44 à R232-48](#))

Chapitre III : La Conférence des chefs d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Section 1 : La Conférence des présidents d'université. ([Articles D233-1 à D233-6](#))

Section 2 : La conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ([Articles D233-7 à D233-12](#))

Chapitre IV : Les conseils académiques de l'éducation nationale

Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R234-1 à R234-15](#))

Section 2 : Dispositions particulières

Sous-section 1 : Conseil interacadémique d'Ile-de-France. ([Articles R234-16 à R234-21](#))

Sous-section 2 : Conseil de l'éducation nationale de l'académie de Corse. ([Articles R234-22 à R234-24](#))

Sous-section 3 : Conseils de l'éducation nationale dans les académies d'outre-mer. ([Articles R234-25 à R234-33](#))

Sous-section 4 : Conseil de l'éducation nationale de Mayotte ([Articles R234-33-1 à R234-33-7](#))

Section 3 : Dispositions contentieuses et disciplinaires

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R234-34 à R234-38](#))

Sous-section 2 : Dispositions particulières au conseil interacadémique d'Ile-de-France. ([Articles R234-39 à R234-43](#))

Sous-section 3 : Dispositions particulières au conseil de l'éducation nationale de Mayotte ([Articles R234-44 à R234-45](#))

Chapitre V : Les conseils départementaux de l'éducation nationale

Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R235-1 à R235-11-1](#))

Section 2 : Dispositions particulières au département de Paris. ([Articles R235-12 à R235-16](#))

Section 3 : Dispositions particulières à la collectivité territoriale de Corse. ([Article R235-17](#))

Chapitre VI : Dispositions communes aux organismes collégiaux nationaux et locaux.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Chapitre VII : Les instances consultatives et juridictionnelles en matière de relations éducation-économie et de formation professionnelle

Section 1 : Les instances nationales

Sous-section 1 : Le Haut Comité éducation-économie-emploi. ([Articles D237-1 à D237-8](#))

Sous-section 2 : Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie. ([Article D237-9](#))

Section 2 : Les instances régionales et départementales. ([Articles R237-10 à D237-14](#))

Section 3 : La Commission spéciale de la taxe d'apprentissage. ([Articles R237-15 à R237-27](#))

Chapitre VIII : Les instances consultatives en matière d'enseignement agricole

Section 1 : Le Conseil national de l'enseignement agricole. ([Article R238-1](#))

Section 2 : Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire. ([Article R238-2](#))

Section 3 : Les comités régionaux de l'enseignement agricole. ([Article R238-3](#))

Section 4 : Les conseils de l'enseignement vétérinaire. ([Article R238-4](#))

Section 5 : Le comité de coordination. ([Article R238-5](#))

Chapitre IX : Le Conseil territorial de l'éducation nationale et les autres instances consultatives

Section 1 : Le Conseil territorial de l'éducation nationale ([Article D239-1](#))

Sous-section 1 : Composition. ([Articles D239-2 à D239-6](#))

Sous-section 2 : Fonctionnement. ([Articles D239-7 à D239-14](#))

Section 2 : La Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture. ([Articles D239-15 à D239-24](#))

Section 3 : L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. ([Articles D239-25 à D239-33](#))

Section 4 : Le Conseil supérieur des bibliothèques. ([Articles D239-34 à D239-41](#))

Titre IV : L'inspection et l'évaluation de l'éducation.

Chapitre Ier : L'exercice des missions d'inspection et d'évaluation

Section 1 : Missions des inspections générales

Sous-section 1 : Dispositions communes. ([Articles D241-1 à D241-2](#))

Sous-section 2 : L'inspection générale de l'éducation nationale. ([Articles R*241-3 à R*241-5](#))

Sous-section 3 : L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. ([Articles R*241-6 à R241-16](#))

Section 2 : L'inspection générale des bibliothèques. ([Article R241-17](#))

Section 3 : Missions des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale. ([Articles R241-18 à R241-21](#))

Section 4 : Le service académique de l'inspection de l'apprentissage. ([Articles R241-22 à R241-23](#))

Section 5 : Les délégués départementaux de l'éducation nationale. ([Articles D241-24 à D241-35](#))

Chapitre II : L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. ([Article R242-1](#))

Titre V : Dispositions spécifiques à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Chapitre unique : Dispositions relatives à l'organisation de l'administration des services de l'éducation. ([Articles D251-1 à D251-8](#))

Titre VI : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles R261-1 à D*261-7](#))

Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles R262-1 à R262-4](#))

Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française. ([Articles R263-1 à D263-11](#))

Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie. ([Articles R264-1 à R264-19](#))

Titre VII : Dispositions relatives aux collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Chapitre unique : Dispositions relatives à l'organisation de l'administration des services de l'éducation nationale. ([Articles D271-1 à D271-2](#))

Livre III : L'organisation des enseignements scolaires.

Titre Ier : L'organisation générale des enseignements.

Chapitre Ier : Dispositions communes.

Section 1 : La nomenclature des spécialités de formation. ([Articles D311-1 à D311-4](#))

Section 2 : Les programmes. ([Article D311-5](#))

Section 3 : Livret personnel de compétences ([Articles D311-6 à D311-9](#))

Chapitre II : Dispositions propres à certaines matières d'enseignement.

Section 1 : L'éducation physique et sportive. ([Articles D312-1 à D312-6](#))

Section 2 : Les enseignements artistiques. ([Articles D312-7 à D312-14](#))

Section 3 : Les enseignements de technologie et d'informatique.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 3 bis : L'enseignement de la langue des signes. ([Article R312-15](#))

Section 3 ter : L'enseignement des langues vivantes étrangères

Sous-section 1 : Organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères. ([Articles D312-16 à Annexe](#))

Sous-section 2 : La commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. ([Articles D312-24 à D312-28](#))

Section 4 : L'enseignement des langues et cultures régionales

Sous-section 1 : Le Conseil national des langues et cultures régionales. ([Articles D312-29 à D312-32](#))

Sous-section 2 : Le conseil académique des langues régionales. ([Articles D312-33 à D312-39](#))

Section 5 : L'enseignement de la défense.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 6 : Les enseignements de la sécurité

Sous-section 1 : L'enseignement des règles générales de sécurité. ([Articles D312-40 à D312-42](#))

Sous-section 2 : L'enseignement des règles de sécurité routière. ([Articles D312-43 à D312-47-1](#))

Section 7 : L'enseignement des problèmes démographiques.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 8 : L'enseignement d'éducation civique. ([Article D312-48](#))

Section 9 : L'éducation à la santé et à la sexualité. ([Article D312-49](#))

Section 10 : Prévention et information sur les toxicomanies.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Chapitre III : L'information et l'orientation. ([Articles D313-1 à D313-6](#))

Section 1 : Les centres d'information et d'orientation publics. ([Articles D313-7 à D313-13](#))

Section 2 : L'Office national d'information sur les enseignements et les professions

Sous-section 1 : Organisation administrative. ([Articles D313-14 à D313-26](#))

Sous-section 2 : Organisation financière. ([Articles D313-27 à D313-36](#))

Section 3 : Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R313-37 à R313-38](#))

Sous-section 2 : Organisation administrative. ([Articles R313-39 à R313-53](#))

Sous-section 3 : Organisation financière. ([Articles R313-54 à R313-58](#))

Chapitre IV : La recherche et la documentation pédagogiques.

Section 1 : Recherche et expérimentation pédagogiques dans les établissements d'enseignement publics du premier et du second degrés. ([Articles D314-1 à D314-10](#))

Section 2 : Recherche et expérimentation pédagogiques dans les établissements d'enseignement privés du premier degré et du second degré sous contrat. ([Articles D314-11 à D314-23](#))

Section 3 : L'Institut national de recherche pédagogique

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D314-24 à D314-27](#))

Sous-section 2 : Organisation administrative. ([Articles D314-28 à D314-38](#))

Sous-section 3 : Répartition des compétences. ([Articles D314-39 à D314-42](#))

Sous-section 4 : Régime financier. ([Articles D314-43 à D314-50](#))

Section 4 : Le Centre international d'études pédagogiques

Sous-section 1 : Organisation administrative. ([Articles R314-51 à R314-64](#))

Sous-section 2 : Organisation financière. ([Articles R314-65 à R314-69](#))

Section 5 : Le Centre national et les centres régionaux de documentation pédagogique

Sous-section 1 : Le Centre national de documentation pédagogique

Paragraphe 1 : Dispositions générales. ([Articles D314-70 à D314-72](#))

Paragraphe 2 : Organisation administrative ([Article D314-73](#))

Sous-paragraphe 1 : Le conseil d'administration du Centre national de documentation pédagogique. ([Articles D314-74 à D314-80](#))

Sous-paragraphe 2 : Le directeur général, les directeurs adjoints et le secrétaire général. ([Articles R314-81 à R314-83](#))

Paragraphe 3 : Régime financier. ([Articles D314-84 à D314-90](#))

Paragraphe 4 : Le Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur. ([Articles D314-91 à D314-98](#))

Paragraphe 5 : Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information . ([Articles D314-99 à D314-106](#))

Sous-section 2 : Les centres régionaux de documentation pédagogique

Paragraphe 1 : Dispositions générales. ([Articles D314-107 à D314-108](#))

Paragraphe 2 : Organisation administrative ([Article D314-109](#))

Sous-paragraphe 1 : Le conseil d'administration du centre régional de documentation pédagogique. ([Articles D314-110 à D314-114](#))

Sous-paragraphe 2 : Le directeur de centre régional de documentation pédagogique. ([Articles D314-115 à D314-117](#))

Sous-paragraphe 3 : Les centres départementaux et les centres locaux de documentation pédagogique. ([Articles D314-118 à D314-120](#))

Paragraphe 3 : Régime financier des centres régionaux de documentation pédagogique. ([Article D314-121](#))

Paragraphe 4 : Le comité technique paritaire commun. ([Articles R314-122 à R314-123](#))

Sous-section 3 : Le réseau des centres de documentation pédagogique. ([Articles D314-124 à D314-127](#))

Section 6 : L'édition scolaire. ([Article D314-128](#))

Titre II : L'enseignement du premier degré.

Chapitre unique

Section 1 : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques. ([Articles D321-1 à D321-17](#))

Section 2 : Organisation de l'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat. ([Articles D321-18 à D321-27](#))

Titre III : Les enseignements du second degré.

Chapitre Ier : Dispositions communes aux enseignements du second degré.

Section 1 : Les examens et diplômes nationaux.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 2 : La formation en alternance

Sous-section 1 : Accueil d'élèves mineurs de moins de seize ans en milieu professionnel. ([Articles D331-1 à D331-15](#))

Sous-section 2 : Le certificat d'accomplissement régulier de stage. ([Articles D331-16 à D331-22](#))

Section 3 : La pratique sportive de haut niveau.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 4 : La procédure d'orientation

Sous-section 1 : La procédure d'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement publics sous tutelle du ministre chargé de l'éducation. ([Articles D331-23 à D331-45](#))

Sous-section 2 : La procédure d'orientation et d'affectation des élèves dans les établissements d'enseignement privés sous contrat. ([Articles D331-46 à D331-61](#))

Chapitre II : Les enseignements dispensés dans les collèges.

Section 1 : L'organisation de la formation au collège. ([Articles D332-1 à D332-15](#))

Section 2 : Le diplôme national du brevet. ([Articles D332-16 à D332-22](#))

Section 3 : Le certificat de formation générale. ([Articles D332-23 à D332-29](#))

Chapitre III : Dispositions communes aux enseignements dispensés dans les lycées.

Section 1 : La formation secondaire. ([Articles D333-1 à D333-3](#))

Section 2 : Les établissements et les formations particulières. ([Articles D333-4 à D333-11](#))

Section 3 : L'organisation des enseignements. ([Articles D333-12 à D333-15](#))

Section 4 : Formations et diplômes. ([Articles D333-16 à D333-18](#))

Chapitre IV : Dispositions propres aux enseignements conduisant au baccalauréat général. ([Article D334-1](#))

Section 1 : Conditions de délivrance. ([Articles D334-2 à D334-14](#))

Section 2 : Organisation de l'examen. ([Articles D334-15 à D334-22](#))

Section 3 : Dispositions particulières aux baccalauréats binationaux. ([Articles D334-23 à D334-24](#))

Chapitre V : Dispositions communes aux formations technologiques et aux formations professionnelles.

Section 1 : Le label de " lycée des métiers ". ([Articles D335-1 à D335-4](#))

Section 2 : Validation des acquis de l'expérience et certification professionnelle

Sous-section 1 : Validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle. ([Articles R335-5 à R335-11](#))

Sous-section 2 : Le répertoire national des certifications professionnelles. ([Articles R335-12 à R335-23](#))

Sous-section 3 : La Commission nationale de certification professionnelle. ([Articles R335-24 à R335-32](#))

Section 3 : Les commissions professionnelles consultatives. ([Articles D335-33 à D335-37](#))

Section 4 : Les conseillers de l'enseignement technologique. ([Articles D335-38 à D335-47](#))

Section 5 : La formation à l'accessibilité du cadre bâti. ([Articles R335-48 à R335-50](#))

Chapitre VI : Dispositions propres aux formations technologiques.

Section 1 : Dispositions générales relatives au baccalauréat technologique. ([Articles D336-1 à D336-3](#))

Sous-section 1 : Conditions de délivrance. ([Articles D336-4 à D336-14](#))

Sous-section 2 : Organisation de l'examen. ([Articles D336-15 à D336-22](#))

Section 2 : Dispositions particulières au baccalauréat technologique série " hôtellerie ". ([Articles D336-23 à D336-38](#))

Section 3 : Dispositions particulières au baccalauréat technologique série " techniques de la musique et de la danse ". ([Articles D336-39 à D336-48](#))

Section 4 : Le brevet de technicien. ([Articles D336-49 à D336-58](#))

Chapitre VII : Dispositions propres aux formations professionnelles.

Section 1 : Le certificat d'aptitude professionnelle

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D337-1 à D337-4](#))

Sous-section 2 : Voies d'accès au diplôme et conditions de délivrance. ([Articles D337-5 à D337-20](#))

Sous-section 3 : Organisation des examens. ([Articles D337-21 à D337-25](#))

Section 2 : Le brevet d'études professionnelles

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D337-26 à D337-28](#))

Sous-section 2 : Conditions de candidature. ([Article D337-29](#))

Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-30 à D337-37](#))

Sous-section 4 : Unités capitalisables. ([Articles D337-38 à D337-41](#))

Sous-section 5 : Organisation des examens. ([Articles D337-42 à R337-45](#))

Sous-section 6 : Le jury. ([Articles D337-46 à D337-50](#))

Section 3 : Le baccalauréat professionnel

Sous-section 1 : Définition du diplôme. ([Articles D337-51 à D337-54](#))

Sous-section 2 : Modalités de préparation. ([Articles D337-55 à D337-66](#))

Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-67 à D337-88](#))
Sous-section 4 : Organisation des examens. ([Articles D337-89 à D337-94](#))
Section 4 : Le brevet professionnel
Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles D337-95 à D337-98](#))
Sous-section 2 : Modalités de préparation. ([Articles D337-99 à D337-104](#))
Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-105 à D337-118](#))
Sous-section 4 : Organisation des examens. ([Articles D337-119 à D337-124](#))
Section 5 : Le diplôme national du brevet des métiers d'art. ([Articles D337-125 à D337-138](#))
Section 6 : La mention complémentaire
Sous-section 1 : Définition du diplôme. ([Articles D337-139 à D337-141](#))
Sous-section 2 : Modalités de préparation. ([Articles D337-142 à D337-146](#))
Sous-section 3 : Conditions de délivrance. ([Articles D337-147 à D337-153](#))
Sous-section 4 : Organisation des examens. ([Articles D337-154 à D337-160](#))
Section 7 : La formation d'apprenti junior ([Articles D337-161 à D337-171](#))
Chapitre VIII : Autres diplômes et titres.
Section 1 : Le titre professionnel. ([Articles R338-1 à R338-8](#))
Section 2 : Le diplôme " un des meilleurs ouvriers de France "
Sous-section 1 : Définition du diplôme. ([Articles D338-9 à R*338-10](#))
Sous-section 2 : Organisation. ([Articles D338-11 à D338-18](#))
Sous-section 3 : Les jurys. ([Articles D338-19 à D338-22](#))
Section 3 : Diplôme initial de langue française. ([Articles D338-23 à D338-32](#))
Titre IV : L'enseignement agricole et maritime.
Chapitre Ier : L'enseignement agricole.
Section 1 : L'orientation des élèves
Sous-section 1 : L'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement agricole publics. ([Articles D341-1 à D341-22](#))
Sous-section 2 : L'orientation des élèves dans les établissements d'enseignement agricole privés sous contrat. ([Articles D341-23 à D341-39](#))
Section 2 : Les enseignements et les diplômes. ([Articles R341-40 à D341-46](#))
Chapitre II : L'enseignement maritime.
Section 1 : La formation professionnelle maritime. ([Articles R342-1 à R342-6](#))
Section 2 : Les titres de formation professionnelle maritime. ([Articles D342-7 à R342-8](#))
Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés.
Chapitre Ier : Scolarité.
Section 1 : Dispositions générales. ([Articles D351-1 à R351-2](#))
Section 2 : Le parcours de formation des élèves présentant un handicap
Sous-section 1 : Organisation de la scolarité. ([Articles D351-3 à D351-9](#))
Sous-section 2 : Les équipes de suivi de la scolarisation. ([Articles D351-10 à D351-16](#))
Sous-section 3 : Les unités d'enseignement. ([Articles D351-17 à D351-20](#))
Section 3 : Dispositions particulières en faveur des jeunes sourds. ([Articles R351-21 à R351-26](#))
Section 4 : Aménagement des examens et concours. ([Articles D351-27 à D351-32](#))
Section 5 : Formations conduisant à l'exercice des professions d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et de moniteur-éducateur. ([Article D351-33](#))
Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés. ([Article R352-1](#))
Titre VI : Les enseignements préparant aux professions artistiques et sportives.
Chapitre Ier : Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement artistique.
Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R361-1 à R361-2](#))
Section 2 : L'enseignement du théâtre. ([Articles R361-3 à R361-6](#))
Section 3 : Le cycle d'enseignement professionnel initial et les diplômes nationaux d'orientation professionnelle de musique, de danse et d'art dramatique ([Articles R361-7 à R361-12](#))
Chapitre II : L'enseignement de la danse.
Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires. ([Articles R362-1 à R362-2](#))
Chapitre III : Les formations et les professions des activités physiques, sportives et de l'animation.

Section 1 : Conditions d'exercice des professions relatives aux activités physiques et sportives. ([Article R363-1](#))

Section 2 : Les diplômes. ([Articles D363-2 à R363-3](#))

Titre VII : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Chapitre Ier : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna. ([Articles R371-1 à D371-6](#))

Chapitre II : Dispositions applicables à Mayotte. ([Articles R372-1 à D372-6](#))

Chapitre III : Dispositions applicables en Polynésie française.

Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R373-1 à D373-2-1](#))

Section 2 : Reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Polynésie française. ([Articles R373-3 à R373-9](#))

Chapitre IV : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie.

Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R374-1 à D374-5-1](#))

Section 2 : Reconnaissance de diplômes ou de titres à finalité professionnelle préparés et délivrés en Nouvelle-Calédonie. ([Articles R374-6 à R374-12](#))

Section 3 : Le centre de documentation pédagogique

Sous-section 1 : Organisation et fonctionnement. ([Articles R374-13 à R374-19](#))

Sous-section 2 : Régime financier. ([Articles R374-20 à R374-26](#))

Livre IV : Les établissements d'enseignement scolaire.

Titre Ier : Les écoles.

Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. ([Articles D411-1 à D411-9](#))

Chapitre II : Les écoles régionales du premier degré. ([Articles D412-1 à D412-4](#))

Titre II : Les collèges et les lycées.

Chapitre Ier : Organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement. ([Article R421-1](#))

Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R421-2 à R421-7](#))

Section 2 : Organisation administrative.

Sous-section 1 : Le chef d'établissement. ([Articles R421-8 à R421-13](#))

Sous-section 2 : Le conseil d'administration.

Paragraphe 1 : Composition. ([Articles R421-14 à R421-19](#))

Paragraphe 2 : Compétences. ([Articles R421-20 à R421-24](#))

Paragraphe 3 : Fonctionnement. ([Article R421-25](#))

Paragraphe 4 : Election et désignation. ([Articles R421-26 à R421-36](#))

Sous-section 3 : La commission permanente.

Paragraphe 1 : Composition. ([Articles R421-37 à R421-40](#))

Paragraphe 2 : Compétences. ([Article R421-41](#))

Sous-section 4 : Les instances représentatives des élèves et le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Paragraphe 1 : L'assemblée générale des délégués des élèves. ([Article R421-42](#))

Paragraphe 2 : Le conseil des délégués pour la vie lycéenne. ([Articles R421-43 à R421-45](#))

Paragraphe 3 : Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. ([Articles R421-46 à R421-47](#))

Sous-section 5 : Autres conseils compétents en matière de scolarité. ([Articles R421-48 à R421-53](#))

Sous-section 6 : Relations avec les autorités de tutelle. ([Articles R421-54 à R421-56](#))

Section 3 : Organisation financière. ([Articles R421-57 à R421-78](#))

Section 4 : Dispositions applicables au patrimoine mobilier des établissements publics locaux d'enseignement.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Section 5 : Dispositions applicables aux lycées professionnels maritimes.

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R421-79 à R421-82](#))

Sous-section 2 : Organisation administrative.

Paragraphe 1 : Le chef d'établissement. ([Articles R421-83 à R421-88](#))

Paragraphe 2 : Le conseil d'administration.

Sous-paragraphe 1 : Composition. ([Articles R421-89 à R421-91](#))

Sous-paragraphe 2 : Compétences. ([Articles R421-92 à R421-95](#))

Sous-paragraphe 3 : Fonctionnement. ([Article R421-96](#))

Sous-paragraphe 4 : Election et désignation. ([Articles R421-97 à R421-104](#))

Paragraphe 3 : Autres conseils. ([Articles R421-105 à R421-107](#))

Sous-section 3 : Organisation financière.

Paragraphe unique : Dispositions générales. ([Articles R421-108 à R421-129](#))

Section 6 : Dispositions applicables aux lycées d'enseignement général, technologique et professionnel agricoles. ([Article R421-130](#))

Section 7 : Dispositions diverses.

Sous-section 1 : Les sections internationales. ([Articles D421-131 à D421-143](#))

Sous-section 2 : Dispositions relatives aux établissements publics dispensant un enseignement technique ou professionnel.

Paragraphe 1 : Rôle de l'inspection du travail. ([Articles D421-144 à D421-150](#))

Paragraphe 2 : La commission d'hygiène et de sécurité.

Sous-paragraphe 1 : Composition et désignation. ([Articles D421-151 à D421-152](#))

Sous-paragraphe 2 : Fonctionnement et compétences. ([Articles D421-153 à D421-159](#))

CHAPITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES NE CONSTITUANT PAS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Section 1 : Les établissements d'Etat.

Sous-section 1 : Les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. ([Articles D422-1 à D422-4](#))

Paragraphe 1 : Organisation administrative.

Sous-paragraphe 1 : Le chef d'établissement. ([Articles D422-5 à D422-11](#))

Sous-paragraphe 2 : Le conseil d'administration. ([Articles D422-12 à D422-31](#))

Sous-paragraphe 3 : La commission permanente. ([Articles D422-32 à D422-33](#))

Sous-paragraphe 4 : L'assemblée générale des délégués des élèves, le conseil des délégués pour la vie lycéenne et le conseil de section internationale. ([Articles D422-34 à D422-39](#))

Sous-paragraphe 5 : Autres conseils compétents en matière de scolarité. ([Articles D422-40 à D422-44](#))

Paragraphe 2 : Organisation financière.

Sous-paragraphe 1 : Dispositions générales. ([Articles D422-45 à D422-53](#))

Sous-paragraphe 2 : Le service annexe d'hébergement. ([Articles D422-54 à D422-59](#))

Sous-section 2 : Les établissements relevant du ministère de l'agriculture. ([Article R422-60](#))

Section 2 : Les établissements municipaux ou départementaux. ([Articles D422-61 à D422-66](#))

CHAPITRE III : LES GROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS.

Section 1 : La formation professionnelle tout au long de la vie.

Sous-section 1 : Les groupements d'établissements.

Paragraphe 1 : Les groupements d'établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. ([Articles D423-1 à D423-15](#))

Paragraphe 2 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement agricole. ([Articles D423-16 à D423-17](#))

Paragraphe 3 : Dispositions communes aux groupements d'établissements relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture. ([Article D423-18](#))

Sous-section 2 : Les groupements d'intérêt public pour la formation professionnelle continue et l'insertion professionnelle institués dans l'académie. ([Articles R423-19 à R423-27](#))

Section 2 : Innovation et transfert de technologie. ([Articles D423-28 à D423-36](#))

CHAPITRE IV : LES ÉCOLES DE MÉTIERS. ([Article D424-1](#))

CHAPITRE V : LES LYCÉES DE LA DÉFENSE.

Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R425-1 à R425-6](#))

Section 2 : Modalités d'admission et scolarité. ([Articles R425-7 à R425-13](#))

Section 3 : Droits et obligations des élèves. ([Articles R425-14 à R425-16](#))

Section 4 : Frais de trousseau et de pension. ([Articles R425-17 à R425-22](#))

CHAPITRE VI : LE CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE.

Section 1 : Dispositions générales. ([Articles R426-1 à R426-3](#))

Section 2 : Organisation administrative. ([Article R426-4](#))

Sous-section 1 : Le conseil d'administration. ([Articles R426-5 à R426-9](#))

Sous-section 2 : Le directeur général et le secrétaire général. ([Articles R426-10 à R426-11](#))

Sous-section 3 : Le conseil d'orientation. ([Articles R426-12 à R426-13](#))

Sous-section 4 : Dispositions diverses. ([Articles R426-14 à R426-17](#))

Section 3 : Organisation financière. ([Articles R426-18 à R426-24](#))

Titre III : Les centres de formation d'apprentis.

CHAPITRE UNIQUE : CRÉATION ET FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS, DES SECTIONS D'APPRENTISSAGE ET DES UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE.

Section 1 : Institutions et personnel. ([Articles R431-1 à R431-4](#))

Section 2 : Contrôle. ([Articles R431-5 à R431-6](#))

Section 3 : Centres de formation d'apprentis agricoles et sections d'apprentissage agricoles. ([Article R431-7](#))

Titre IV : Les établissements d'enseignement privés.

CHAPITRE IER : L'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS.

Section 1 : L'ouverture des établissements d'enseignement du premier degré privés.

Sous-section 1 : Conditions générales d'ouverture. ([Articles R441-1 à R441-4](#))

Sous-section 2 : Conditions particulières d'ouverture d'école primaire privée avec pensionnat. ([Articles R441-5 à R441-10](#))

Section 2 : L'ouverture des établissements d'enseignement du second degré privés.

Sous-section 1 : Délivrance des certificats de stage. ([Articles D441-11 à D441-12](#))

Sous-section 2 : Opposition à l'ouverture d'un établissement d'enseignement secondaire privé. ([Articles R441-13 à R441-14](#))

Sous-section 3 : Dispositions particulières. ([Article R441-15](#))

Section 3 : L'ouverture des établissements d'enseignement technique privés. ([Article D441-16](#))

CHAPITRE II : RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS.

Section 1 : Contrôle de l'Etat sur les établissements d'enseignement privés.

Sous-section 1 : Dispositions applicables à tous les établissements d'enseignement privés.

Paragraphe 1 : Registre du personnel. ([Article R442-1](#))

Paragraphe 2 : Etablissements bénéficiant d'une garantie d'emprunt. ([Articles D442-2 à D442-6](#))

Sous-section 2 : Dispositions applicables aux établissements d'enseignement privés placés sous contrat d'association ou sous contrat simple.

Paragraphe 1 : Organisation pédagogique. ([Articles D442-7 à D442-8](#))

Paragraphe 2 : Contrôle financier et administratif. ([Articles R442-9 à R442-21](#))

Sous-section 3 : Dispositions applicables aux établissements d'enseignement privés hors contrat. ([Article D442-22](#))

Section 2 : Demandes d'intégration d'établissements d'enseignement privés dans l'enseignement public.

Sous-section 1 : Dispositions générales. ([Articles R442-23 à R442-26](#))

Sous-section 2 : Dispositions relatives au personnel. ([Article R442-27](#))

Sous-section 3 : Dispositions relatives aux immeubles et au matériel. ([Articles R442-28 à R442-32](#))

Section 3 : Contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat par les établissements d'enseignement privés.

Sous-section 1 : Le contrat d'association. ([Articles R442-33 à R442-43](#))

Sous-section 2 : Financement des dépenses des classes sous contrat d'association. ([Articles R442-44 à R442-48](#))

Section 4 : Contrat simple passé avec l'Etat par des établissements d'enseignement privés. ([Articles R442-49 à R442-57](#))

Section 5 : Dispositions communes aux établissements liés à l'Etat par contrat.

Sous-section 1 : Instruction des demandes de passation de contrat. ([Articles R442-58 à R442-61](#))

Sous-section 2 : Résiliation des contrats. ([Article R442-62](#))

Sous-section 3 : Les commissions de concertation. ([Articles R442-63 à R442-73](#))

Section 6 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement agricoles privés sous contrat. ([Article R442-74](#))

Section 7 : Dispositions relatives aux établissements ou services sociaux ou médico-sociaux privés. ([Articles R442-75 à R442-79](#))

Section 8 : Dispositions relatives à Saint-Pierre-et-Miquelon. ([Articles R442-80 à R442-84](#))

CHAPITRE III : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PRIVÉS.

Section 1 : Les écoles des chambres de commerce et d'industrie.

La présente section ne comprend pas de dispositions réglementaires

Section 2 : Les écoles techniques privées. ([Article R443-1](#))

Section 3 : Les centres d'apprentissage privés. ([Article R443-2](#))

Section 4 : Les cours privés professionnels. ([Article R443-3](#))

CHAPITRE IV : LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DISPENSANT UN ENSEIGNEMENT À DISTANCE.

Section 1 : Organismes assujettis. ([Articles R444-1 à R444-3](#))

Section 2 : Création. ([Articles R444-4 à R444-9](#))

Section 3 : Conditions exigées des personnels enseignant et de direction. ([Articles R444-10 à R444-13](#))

Section 4 : Contrôle et inspection. ([Articles R444-14 à R444-17](#))

Section 5 : Obligations contractuelles des établissements. ([Articles R444-18 à R444-27](#))

Section 6 : Dispositions pénales. ([Article R444-28](#))

CHAPITRE V : LES ORGANISMES DE SOUTIEN SCOLAIRE.

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions réglementaires.

Titre V : Les établissements français d'enseignement à l'étranger.

CHAPITRE IER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES. ([Articles R451-1 à R451-15](#))

CHAPITRE II : L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER. ([Article D452-1](#))

Section 1 : Organisation administrative. ([Articles D452-2 à D452-11](#))

Section 2 : Dispositions d'ordre financier et comptable.

Sous-section 1 : Agence pour l'enseignement français à l'étranger. ([Articles D452-12 à D452-18](#))

Sous-section 2 : Établissements en gestion directe. ([Articles D452-19 à D452-21](#))

CHAPITRE III : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PLACÉS AUPRÈS DES FORCES FRANÇAISES STATIONNÉES EN ALLEMAGNE.

Section 1 : Dispositions générales.

Sous-section 1 : Organisation générale. ([Articles R453-1 à R453-6](#))

Sous-section 2 : Organisation pédagogique. ([Articles R453-7 à R453-16](#))

Section 2 : Dispositions relatives aux établissements du premier degré. ([Articles 453-17 à R453-20](#))

Section 3 : Dispositions relatives aux établissements du second degré. ([Articles R453-21 à R453-22](#))

Sous-section 1 : Organisation administrative. ([Articles R453-23 à R453-27](#))

Sous-section 2 : Organisation financière. ([Articles R453-28 à R453-44](#))

Sous-section 3 : Service d'hébergement. ([Articles R453-45 à R453-51](#))

CHAPITRE IV : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS EN PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE. ([Article D454-1](#))

Section 1 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement du premier degré. ([Articles D454-2 à D454-10](#))

Section 2 : Dispositions relatives aux établissements d'enseignement du second degré. ([Articles D454-11 à D454-29](#))

CHAPITRE V : LES ÉCOLES EUROPÉENNES. ([Articles D455-1 à D455-2](#))

Titre VI : Les établissements pour l'enseignement des professions artistiques et sportives.

CHAPITRE IER : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

Section 1 : Les établissements d'enseignement public. ([Articles R461-1 à R461-7](#))

Section 2 : Les établissements d'enseignement privés. ([Articles R461-8 à R461-17](#))

CHAPITRE II : LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE.

Section 1 : Conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement. ([Articles R462-1 à R462-6](#))

Section 2 : Dispositions pénales. ([Articles R462-7 à R462-9](#))

CHAPITRE III : LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION AUX PROFESSIONS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES. ([Article R463-1](#))

Titre VII : Dispositions communes.

CHAPITRE IER : PUBLICITÉ ET DÉMARCHAGE.

Section 1 : Déclaration de dénomination. ([Article R471-1](#))

Section 2 : Publicité. ([Articles R471-2 à R471-7](#))

CHAPITRE II : DISPOSITIONS PÉNALES. ([Article R472-1](#))

Titre VIII : Dispositions applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

CHAPITRE UNIQUE. ([Article R481-1](#))

Section 1 : Aménagement du statut scolaire local en vigueur dans les établissements du premier degré.

([Articles D481-2 à D481-6](#))

Section 2 : Dispositions diverses. ([Articles R481-7 à R481-8](#))

Titre IX : Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

CHAPITRE IER : DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ÎLES WALLIS ET FUTUNA.

Section 1 : Les écoles. ([Articles D491-1 à D491-7](#))

Section 2 : Les collèges et les lycées. ([Articles D491-8 à D491-15](#))

CHAPITRE II : DISPOSITIONS APPLICABLES À MAYOTTE.

Section 1 : Les écoles. ([Articles D492-1 à D492-6](#))

Section 2 : Les collèges et les lycées. ([Articles D492-7 à D492-14](#))

CHAPITRE III : DISPOSITIONS APPLICABLES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Section unique : Les établissements d'enseignement privés. ([Article R493-1](#))

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS APPLICABLES EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

Section 1 : Les collèges et les lycées. ([Articles D494-1 à D494-9](#))

Section 2 : Les établissements d'enseignement privés. ([Articles R494-10 à R494-14](#))